

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CASSIDIAN CYBERSECURITY SAS

Le présent document relatif aux autres informations de Cassidian Cybersecurity SAS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 juin 2013, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Cassidian Cybersecurity SAS.

Le présent document complète la note d'information de Cassidian Cybersecurity SAS sur laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé son visa sous le n° 13-267, en date du 11 juin 2013, après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions d'Arkoon Network Security initiée par Cassidian Cybersecurity SAS (la « **Note d'Information** »).

Le présent document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Cassidian Cybersecurity SAS (www.cassidiancybersecurity.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- Cassidian Cybersecurity SAS, à son siège social situé ZAC de la Clef Saint Pierre, 1 boulevard Jean Moulin, 78990 Elancourt ; et
- Oddo Corporate Finance, à son siège social situé au 12, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE CASSIDIAN CYBERSECURITY SAS	3
1.1	<i>Informations générales sur Cassidian Cybersecurity SAS</i>	3
1.2	<i>Informations générales sur le capital de Cassidian Cybersecurity</i>	4
1.2.1	<i>Capital social</i>	4
1.2.2	<i>Forme des actions Cassidian Cybersecurity</i>	4
1.2.3	<i>Cession et transmission des Actions Cassidian Cybersecurity</i>	4
1.2.4	<i>Instruments financiers non représentatifs du capital</i>	4
1.2.5	<i>Droits de vote</i>	4
1.2.6	<i>Actionnariat et contrôle de Cassidian Cybersecurity</i>	4
1.2.7	<i>Autres titres donnant accès au capital</i>	4
1.2.8	<i>Dividendes</i>	4
1.3	<i>Administration et Contrôle de Cassidian Cybersecurity</i>	4
1.3.1	<i>Présidence – Direction générale déléguée</i>	4
1.3.1.1	<i>Présidence</i>	4
1.3.1.2	<i>Directeur Général Délégué</i>	5
1.3.1.3	<i>Décisions des associés</i>	5
1.3.2	<i>Commissaires aux comptes</i>	6
1.4	<i>Employés</i>	6
2.	EXPOSE GENERAL DES ACTIVITES ET INVESTISSEMENTS	6
2.1	<i>Exposé général des activités</i>	6
2.1.1	<i>Principales activités</i>	6
2.1.2	<i>Evènements récents</i>	7
2.2	<i>Procédures judiciaires et arbitrales et événements significatifs</i>	8
3.	INFORMATIONS FINANCIERES	9
3.1	<i>Patrimoine – Situation financière - Résultat</i>	9
3.2	<i>Modalités de financement de l’Offre</i>	16
4.	PRESENTATION DES ENTITES CONTRÔLANT CASSIDIAN CYBERSECURITY	16
5.	INFORMATIONS ADDITIONNELLES	17
6.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	17

1. PRESENTATION DE CASSIDIAN CYBERSECURITY SAS

1.1 Informations générales sur Cassidian Cybersecurity SAS

Dénomination sociale : Cassidian Cybersecurity SAS.

Forme juridique et droit applicable : Cassidian Cybersecurity SAS est une société par actions simplifiée soumise au droit français (« **Cassidian Cybersecurity** » ou la « **Société** »).

Siège social : ZAC de la Clef Saint Pierre, 1 boulevard Jean Moulin, 78990 Elancourt.

Registre du commerce et des sociétés : Cassidian Cybersecurity est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 523 941 037.

Constitution : Cassidian Cybersecurity a été constituée le 4 juin 2010.

Les statuts de Cassidian Cybersecurity sont consultables au siège social de Cassidian Cybersecurity.

Durée : Cassidian Cybersecurity a été immatriculée le 26 juillet 2010. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 26 juillet 2109, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par les associés ou, le cas échéant, l'associé unique.

Objet social : Conformément aux statuts de Cassidian Cybersecurity mis à jour le 30 juin 2012, la Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, l'exercice de toute activité concernant directement ou indirectement la sécurité des systèmes d'information, la sécurité informatique et la sécurité des réseaux de communication, ainsi que toute activité y relative, quel qu'en soit le support y compris dans le domaine des infrastructures critiques et des systèmes de type SCADA :

- a) la conception, le développement, l'acquisition, l'intégration, le déploiement, la gestion et l'administration y compris à distance, et le soutien de tous types d'équipements, de produits, d'infrastructures et de solutions, notamment informatiques, destinés à assurer, à administrer, à optimiser ou à superviser l'accès, l'identification et l'authentification, la sécurité, la cyber défense, l'encryption, la confidentialité et l'intégrité de tous types de réseaux de communication électronique ou systèmes d'information, documentation numérique de communication, de stockage ou de contrôle commande ;
- b) l'exercice de toute activité d'ingénierie, d'étude, de conseil, de services opérés, de formation, d'acquisition et de réalisation dans le secteur de la cyber sécurité, et en particulier la conception d'architectures sécurisées, la définition et la mise en œuvre de politiques de sécurité, la réalisation d'audits de sécurité, le conseil en matière de conformité à la réglementation, le conseil en matière de gestion de crises, l'analyse post mortem (forensics) visant à analyser un incident et rétablir la sécurité et le bon fonctionnement d'un système préalablement compromis, la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sous quelque forme que ce soit, pour son propre compte ou pour celui de toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public, en ayant recours pour cela à toute technique et tout support existant ou à venir ;
- c) la distribution commerciale, quelle qu'en soit le mode, des équipements, solutions et prestations visés ci-dessus ainsi que la conclusion de toute convention ou avenant quelle qu'en soit la nature et la qualification, à l'effet d'exercer les activités visées ci-dessus ou d'en assurer la commercialisation ;
- d) plus généralement, la réalisation de tous travaux ou prestations, qu'il s'agisse de prestations de service ou de prestations intellectuelles, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières :
 - effectués à partir ou en lien avec les activités énumérées aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus et ne relevant pas nécessairement d'activités de service public ou d'utilité publique; et/ou
 - présentant un lien de connexité ou de complémentarité avec les activités énumérées aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus; et/ou

- pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou étant de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension, son développement, son patrimoine social ;
- e) l'acquisition ou la participation à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens conformément aux réglementations en vigueur.

Exercice social : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.2 Informations générales sur le capital de Cassidian Cybersecurity

1.2.1 Capital social

Le capital social de Cassidian Cybersecurity s'élève à 3.000.024 euros. Il est divisé en 3.000.024 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie (les « **Actions** »).

1.2.2 Forme des actions Cassidian Cybersecurity

Les Actions sont nominatives. Elles font l'objet d'une inscription à un compte ouvert par Cassidian Cybersecurity ou par un mandataire de celui-ci au nom de l'associé dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.3 Cession et transmission des Actions Cassidian Cybersecurity

La propriété des Actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres que la Société tient à cet effet au siège social.

Les cessions ou transmissions des Actions de Cassidian Cybersecurity sont libres.

1.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

Cassidian Cybersecurity n'a émis ni ne s'est engagée à émettre aucun instrument financier non représentatif du capital.

1.2.5 Droits de vote

À chaque action Cassidian Cybersecurity est attaché un droit de vote.

1.2.6 Actionnariat et contrôle de Cassidian Cybersecurity

Se référer aux paragraphes 1 et 2 de la section 4 du présent document.

1.2.7 Autres titres donnant accès au capital

À l'exception des Actions, Cassidian Cybersecurity n'a émis ni ne s'est engagée à émettre aucun titre donnant accès, immédiatement ou à terme, à son capital.

1.2.8 Dividendes

Cassidian Cybersecurity n'a distribué aucun dividende depuis sa constitution.

1.3 Administration et Contrôle de Cassidian Cybersecurity

1.3.1 Présidence – Direction générale déléguée

1.3.1.1 *Présidence*

Le Président, associé ou non, est désigné par l'associé unique, pour une durée librement fixée dans la décision de nomination.

Les fonctions de Président sont exercées par Monsieur Jean-Michel Orozco, nommé par décision de l'associé unique en date du 19 novembre 2012 pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la décision de l'associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Président peut être révoqué par l'associé unique.

Le Président assume la direction générale de la Société et représente la Société à l'égard des tiers conformément à l'article L. 227-6 du code de commerce.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de son objet social sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux associés.

Le Président peut désigner des personnes habilitées à représenter la Société qui, dans le cadre des règles de direction et d'administration en vigueur dans la Société et dans le groupe auquel elle appartient, désignent des personnes physiques, salariées ou non de la Société, qui sans avoir la qualité de mandataires sociaux sont habilitées à exercer des fonctions de dirigeants au sein de la Société. Il est précisé que cette habilitation résulte d'une décision individuelle de délégation précisant le domaine et la limite des pouvoirs délégués émanant du Président ou d'un de ses délégataires directs, ayant eux-mêmes le pouvoir de subdéléguer.

Les modalités de détermination et de règlement de la rémunération du Président sont fixées par l'associé unique.

1.3.1.2 Directeur Général Délégué

Le Président peut être assisté d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, personnes physiques ou morales, désignés par l'associé unique, sur proposition du Président, pour une durée librement déterminée par l'associé unique dans la décision de nomination.

Les fonctions de Directeur Général Délégué sont exercées par Monsieur Olivier Barré, nommé par décision de l'associé unique en date du 1^{er} février 2013 pour une durée de 2 ans qui prendra fin à l'issue de la décision de l'associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Directeur Général Délégué est révocable *ad nutum* à tout moment par décision de l'associé unique. La révocation des fonctions de Directeur Général Délégué n'ouvre droit à aucune indemnité.

Le Directeur Général Délégué a la qualité de dirigeant social et dispose des mêmes pouvoirs que le Président pour représenter la Société vis-à-vis des tiers.

Les modalités de détermination et de règlement de la rémunération du Directeur Général Délégué sont fixées par l'associé unique.

En cas de vacance ou d'empêchement du Président, le Directeur Général Délégué conserve ses fonctions et attributions jusqu'à ce qu'un nouveau Président soit désigné par l'associé unique.

1.3.1.3 Décisions des associés

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés :

- a) statue sur les comptes de l'exercice et décide de l'affectation du bénéfice distribuable ;
- b) décide, en assemblée générale ordinaire le cas échéant, la nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- c) décide, en assemblée générale ordinaire le cas échéant, le transfert du siège social de la Société en dehors du même département ou des départements limitrophes du lieu du siège social actuel ; et
- d) décide à l'unanimité de ses membres, le cas échéant, l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion ou la scission de la Société, ainsi que sa dissolution et sa liquidation.

Les décisions collectives des associés sont prises, au choix du Président, en assemblée ou en consultation par correspondance. Elles peuvent aussi s'exprimer dans un acte. Tous moyens de communication peuvent être utilisés dans l'expression des décisions.

1.3.2 Commissaires aux comptes

Ont été nommés premiers commissaires aux comptes pour les six (6) premiers exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision d'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Commissaire aux comptes titulaire :
ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92200 Neuilly-sur-Seine
438 476 913 RCS Nanterre
- Commissaires aux comptes suppléant :
AUDITEX
11, allée de l'Arche Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie
377 652 938 RCS Nanterre

1.4 **Employés**

À la date du présent document Cassidian Cybersecurity emploie environ 160 salariés et l'effectif salarié global de Cassidian Cybersecurity et de ses filiales à cette même date s'élève à environ 350 salariés.

Il est précisé qu'un comité d'entreprise a été mis en place le 1^{er} mars 2012 au sein de Cassidian Cybersecurity.

2. **EXPOSE GENERAL DES ACTIVITES ET INVESTISSEMENTS**

2.1 **Exposé général des activités**

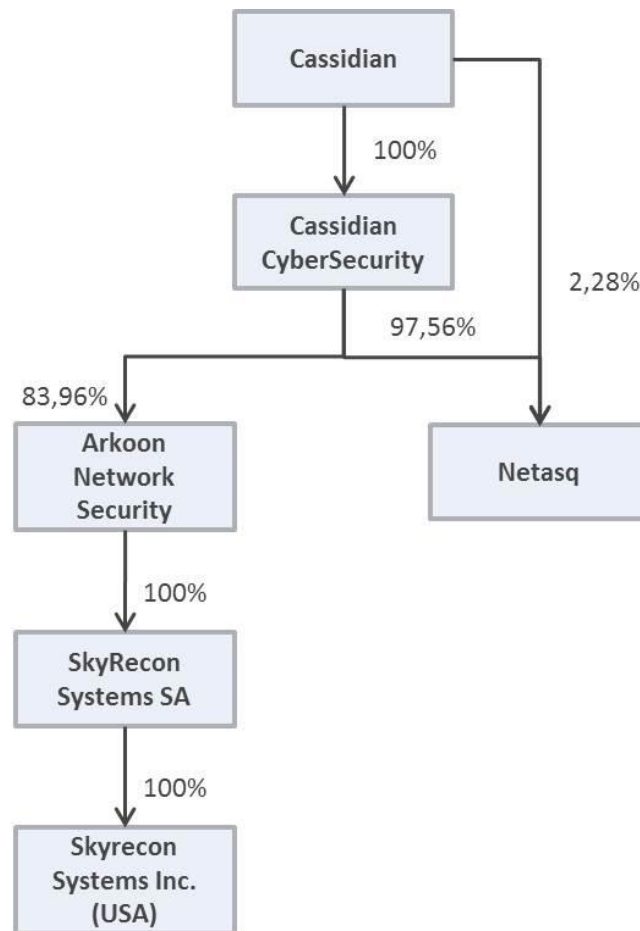
2.1.1 Principales activités

Cassidian Cybersecurity est une société entièrement dédiée au marché de la cyber sécurité en Europe et au Moyen-Orient. L'activité principale de Cassidian Cybersecurity et de ses filiales vise donc à protéger les gouvernements, les agences nationales, les industries stratégiques et les infrastructures critiques face à des cyber menaces de plus en plus nombreuses et sophistiquées.

Il est précisé que l'objet social de Cassidian Cybersecurity inclut l'acquisition ou la participation à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement son objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Cassidian Cybersecurity détient le contrôle de la société Netasq, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital d'1.416.841 euros, dont le siège social est situé 2-6 , avenue de l'horizon, bâtiment 6, parc scientifique de la haute borne à Villeneuve d'Ascq (59650), immatriculée sous le numéro 421 277 211 RCS Lille (« **Netasq** ») et d'Arkoon Network Security, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.298.228 euros divisé en 5.298.228 actions d'1 euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est sis 1, place Verrazzano, 69009 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 428 173 975, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR 0010481101, mnémonique ALARK (« **Arkoon Network Security** ») qui elle-même contrôle directement et indirectement les sociétés Skyrecon Systems SA et Skyrecon Systems Inc. (USA).

À la date du présent document, les principales filiales de Cassidian Cybersecurity sont donc les suivantes :



Cassidian Cybersecurity envisage de poursuivre sa stratégie actuelle de croissance externe en renforçant son positionnement sur le marché de la cyber sécurité en Europe et au Moyen-Orient notamment.

2.1.2 Evènements récents

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres initié au dernier trimestre 2011 et portant sur la cession du contrôle d'Arkoon Network Security, Cassidian Cybersecurity a acquis hors marché, le 17 mai 2013, auprès des actionnaires majoritaires et dirigeants d'Arkoon Network Security, 4.443.227 actions Arkoon Network Security représentant 83,86% du capital d'Arkoon Network Security (l'« **Acquisition** »), avant prise en compte de la perte des droits de vote doubles attachés aux actions cédées au profit de Cassidian Cybersecurity.

Il est précisé que conformément au contrat d'Acquisition, 5.246 actions Arkoon Network Security supplémentaires détenues par Messieurs Thierry Rouquet et Pierre-Yves Hentzen à hauteur respectivement de 4.596 actions et de 650 actions qui sont actuellement soumises à une obligation de conservation, seront acquises par l'Initiateur au prix unitaire de 3,25 euros, à compter de la date à laquelle Messieurs Thierry Rouquet et Pierre-Yves Hentzen cesseront de manière effective d'exercer leurs fonctions respectives de membre et président du directoire d'Arkoon Network Security, d'une part, et de membre du directoire d'Arkoon Network Security, d'autre part, soit à compter du 17 juin 2013 (les « **Actions Bloquées** »).

Dans le cadre de l'Acquisition, Cassidian Cybersecurity et Monsieur Thierry Rouquet ont conclu, le 26 avril 2013, un protocole d'accord, modifié par avenant en date du 17 mai 2013, un protocole d'accord relatif à la détermination des conditions d'exercice par ce dernier de son mandat de président du conseil d'administration de la société Skyrecon Systems SA, filiale à 100% d'Arkoon Network Security, lesquelles sont détaillées dans la Note d'Information à la section 1.3.2.

En outre, Cassidian Cybersecurity et Monsieur Pierre-Yves Hentzen ont conclu, le 26 avril 2013, un protocole d'accord, modifié par avenant en date du 17 mai 2013, relatif à la détermination des conditions d'exercice par ce dernier de ses fonctions salariées de directeur administratif et financier d'Arkoon Network Security au titre de son contrat de travail conclu le 2 mai 2001 et modifié le 1^{er} janvier 2002, lesquelles sont détaillées dans la Note d'Information à la section 1.3.2.

Suite à l'Acquisition, la Société a déposé, conformément à la réglementation boursière applicable, une offre publique d'achat simplifiée à caractère obligatoire ayant pour objet de proposer aux actionnaires d'Arkoon Network Security d'acquiescer, de manière irrévocable, la totalité de leurs actions Arkoon Network Security (l'« **Offre** »)

Le présent document relatif aux informations de Cassidian Cybersecurity a donc été établi dans le cadre de l'Offre initiée en conséquence de l'Acquisition.

Il est en outre précisé que Cassidian Cybersecurity n'a acquis aucune action Arkoon Network Security, que ce soit sur le marché ou hors marché, depuis la date de réalisation de l'Acquisition.

Ainsi, à la connaissance de Cassidian Cybersecurity, le capital social et les droits de vote d'Arkoon Network Security sont répartis comme suit à la date de la diffusion du présent document :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote réels	En % des droits de vote réels	Nombre de droits de vote théoriques	En % des droits de vote théoriques
Cassidian Cybersecurity	4.443.227	83,86%	4.443.227	83,88%	4.443.227	83,78%
Actions Bloquées ⁽¹⁾	5.246	0,10%	10.492	0,20%	10.492	0,20%
Actions auto-détenues ⁽²⁾	6.346	0,12%	0	0%	6.346	0,12%
Flottant	843.409	15,92%	843.409	15,92%	843.409	15,90%
Total	5.298.228	100%	5.297.128	100%	5.303.474	100%

Source : Arkoon Network Security

(1) Actions soumises à une obligation de conservation et détenues par Messieurs Thierry Rouquet et Pierre-Yves Hentzen à hauteur respectivement de 4.596 actions et 650 actions Arkoon Network Security.

(2) Actions auto-détenues par la Société au 26 avril 2013 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Oddo Corporate Finance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce :

- l'Initiateur a déclaré par courrier en date du 22 mai 2013 à l'AMF, avoir franchi à la hausse, à titre individuel, le seuil légal de 50% du capital social et des droits de vote d'Arkoon Network Security. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 22 mai 2013 sous le numéro D&I 213C0578 ; et
- l'Initiateur a déclaré par courrier en date du 22 mai 2013 à la Société, avoir franchi à la hausse, à titre individuel, les seuils légaux et statutaires de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 35%, 40%, 45%, 50%, 55%, 60%, 65%, 66,66%, 70%, 75% et 80% du capital social et des droits de vote d'Arkoon Network Security.

2.2 Procédures judiciaires et arbitrales et événements significatifs

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document, et que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence défavorable significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

3. INFORMATIONS FINANCIERES

3.1 Patrimoine – Situation financière - Résultat

Cassidian Cybersecurity a été constituée le 4 juin 2010 avec un capital de 37.500 euros. La Société a ensuite bénéficié d'un apport partiel d'actifs d'un montant global de 3.119.505 euros, le 4 mai 2012, de la part de la société Cassidian SAS, société par actions simplifiée au capital de 61.388.009 euros, dont le siège social est situé ZAC de la Clef Saint Pierre, 1 boulevard Jean Moulin, 78990 Elancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 345 076 087 (« **Cassidian** »).

Suite à la réalisation d'une réduction de capital intervenue le 22 mai 2012 et une augmentation de capital réalisée le 30 juin 2012, le capital de la Société s'élève désormais à 3.000.024 euros.

Cassidian Cybersecurity n'établit pas de comptes consolidés.

À la date de diffusion du présent document, les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 de Cassidian Cybersecurity ont été audités par le commissaire aux comptes de la Société et seront soumis à l'approbation de son associé unique le 28 juin 2013. Le rapport du commissaire aux comptes de Cassidian Cybersecurity sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figure ci-après :

Cassidian Cybersecurity S.A.S.
Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cassidian Cybersecurity S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 11 juin 2013

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sarah Kokot", with a stylized flourish at the end.

Sarah Kokot

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2012 (12)</i>	<i>31/12/2011 (12)</i>
Capital souscrit non appelé				18 750
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	79 910	26 058	53 852	
Immobilisations en cours	2 446 448		2 446 448	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	26 220 622		26 220 622	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 900		2 900	
ACTIF IMMOBILISE	28 749 880	26 058	28 723 822	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	3 058 909		3 058 909	
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 883		5 883	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	11 708 772		11 708 772	
Autres créances	1 293 198		1 293 198	2 131
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				11 333
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	39 395		39 395	
ACTIF CIRCULANT	16 106 157		16 106 157	13 464
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	44 856 037	26 058	44 829 979	32 214

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2012 (12)	31/12/2011 (12)
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000 024)	3 000 024	37 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 232 947	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	22	(5 671)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(11 911 465)	(5 607)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(5 678 471)	26 222
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	26 373	
Provisions pour charges	1 289 946	
PROVISIONS	1 316 319	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 784 707	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 652 734	5 980
Dettes fiscales et sociales	6 391 287	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 357 692	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	49 186 420	5 991
Ecart de conversion passif	5 711	
TOTAL GENERAL	44 829 979	32 214

Résultat de l'exercice en centimes -11 911 464,52

Total du bilan en centimes 44 829 978,79

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2012 (12)</i>	<i>31/12/2011 (12)</i>
Ventes de marchandises	94 517		94 517	
Production vendue de biens	1 150 292		1 150 292	
Production vendue de services	9 684 190		9 684 190	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 928 999		10 928 999	
Production stockée			(876 250)	
Production immobilisée			297 384	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			30 336	
Autres produits			2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 380 471	1
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			14 591 743	5 325
Impôts, taxes et versements assimilés			232 348	283
Salaires et traitements			5 324 391	
Charges sociales			2 066 112	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 100	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			247 295	
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	
CHARGES D'EXPLOITATION			22 469 990	5 608
RESULTAT D'EXPLOITATION			(12 089 518)	(5 607)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			186	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			36 590	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			36 776	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés			17 778	
Différences négatives de change			2 585	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			20 363	
RESULTAT FINANCIER			16 413	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(12 073 106)	(5 607)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2012 (12)</i>	<i>31/12/2011 (12)</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	234 384	
Impôts sur les bénéfices	(396 025)	
TOTAL DES PRODUITS	10 417 247	1
TOTAL DES CHARGES	22 328 712	5 608
BENEFICE OU PERTE	(11 911 465)	(5 607)

3.2 Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où (i) l'Initiateur détiendrait 100% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre et (ii) que la totalité des actions Arkoon Network Security acquises par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre seraient apportées dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, telle que décrite à la section 2.2 paragraphe (ii) de la Note d'Information, le prix d'acquisition (hors frais liés à l'Acquisition et à l'acquisition des Actions Bloquées) par l'Initiateur de la totalité des actions acquises dans le cadre de l'Offre, s'élèverait au plus à 2.746.561 euros.

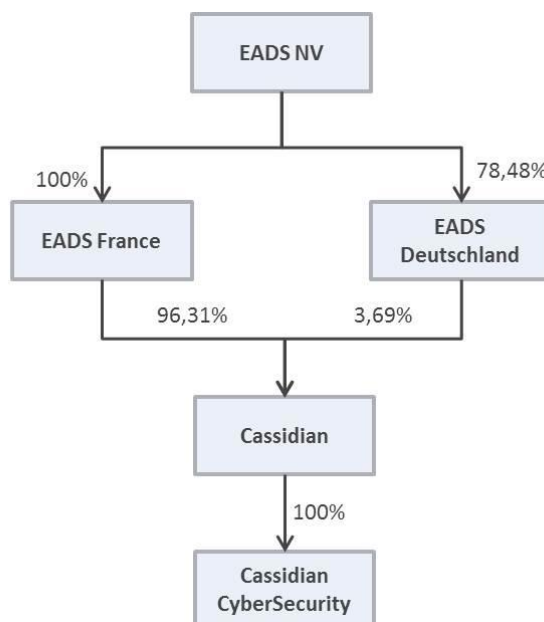
Ce montant serait financé en totalité au moyen d'une convention de gestion de trésorerie conclue entre European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V., société anonyme de droit néerlandais (*naamloze vennootschap*) au capital autorisé de 3.000.000.000 d'euros, dont le siège social est situé Mendelweg 30, 2333 CS Leyde aux Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de commerce de La Haye sous le numéro 24288945 (« **EADS NV** ») (société centralisatrice) et Cassidian Cybersecurity.

4. PRESENTATION DES ENTITES CONTRÔLANT CASSIDIAN CYBERSECURITY

À la date de diffusion du présent document, toutes les actions de Cassidian Cybersecurity sont détenues par Cassidian, elle-même contrôlée par European Aeronautic Defence and Space Company EADS France SAS, société par actions simplifiée au capital de 818.758.000 euros, dont le siège social est situé 37, boulevard de Montmorency, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 341 535 094 (« **EADS France** ») à hauteur de 96,31% de son capital et de ses droits de vote, le solde du capital et des droits de vote de Cassidian, soit 3,69%, étant détenu par EADS Deutschland GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) au capital de 28.738.000 euros, dont le siège social est situé Willy-Messerschmitt-Straße 1, 85521 Ottobrunn, Allemagne, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Munich sous le numéro HRB 107 648 (« **EADS Deutschland** »).

EADS France et EADS Deutschland sont détenues, directement et indirectement, à 100% par EADS NV.

À la date du présent document, Cassidian Cybersecurity est contrôlée de la manière suivante :



EADS NV est une société dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Eurolist (compartiment A) de NYSE Euronext Paris sous le numéro NL0000235190, mnémonique EAD. Les titres d'EADS NV sont également admis aux négociations en Allemagne sur le *regulierter Markt* (sous-compartiment *Prime Standard*) de la Bourse de Francfort, et en Espagne sur les Bourses de Madrid, Bilbao, Barcelone et Valence.

Les informations relatives à EADS NV figurent dans le document d'enregistrement déposé auprès de et approuvé par l'*Autoriteit Financiële Markten*, autorité de marché compétente en vertu de la loi néerlandaise relative au contrôle des marchés de valeurs mobilières, le 3 avril 2013 (le « **Document d'Enregistrement** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le Document d'Enregistrement et les résultats financiers 2012 du Groupe EADS , ainsi que l'ensemble de l'information réglementée du Groupe EADS sont disponibles sur le site Internet du Groupe EADS (www.eads.com).

5. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Cassidian Cybersecurity, Cassidian, EADS France, EADS Deutschland et EADS NV exercent leurs activités au sein du groupe EADS (le « **Groupe EADS** »).

Le Groupe EADS est un acteur majeur européen de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense et figure parmi les deux premiers constructeurs mondiaux d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de véhicules de lancements spatiaux commerciaux et de missiles, et parmi les premiers fournisseurs mondiaux d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense.

Le Groupe EADS est organisé en quatre divisions, à savoir AIRBUS (y compris Airbus Commercial et Airbus Military), EUROCOPTER, ASTRIUM et CASSIDIAN. Il a réalisé en 2012, un chiffre d'affaires de 56,5 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2012, l'effectif salarié du Groupe EADS s'élevait à 140.405 personnes.

Cassidian est la société à la tête des activités françaises de la division de défense du Groupe EADS, acteur majeur mondial en matière de défense et de sécurité et plus particulièrement concernant les solutions de sécurité globale. La division CASSIDIAN fournit des services et des produits à valeur ajoutée dans le domaine de l'intégration de grands systèmes à des clients civils et militaires du monde entier : systèmes aériens (avions de combat, transport militaire, avions de mission et drones), systèmes terrestres, navals et conjoints, renseignement et surveillance, cyber sécurité, communications sécurisées, systèmes d'essais, missiles, services et solutions de support.

La division CASSIDIAN a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros, soit 9,91% du chiffre d'affaires total du Groupe EADS, et au 31 décembre 2012 son effectif salarié s'élevait à environ 23.000 personnes.

6. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 11 juin 2013 et qui sera diffusé le 12 juin 2013, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Cassidian Cybersecurity et visant les actions de la société Arkoon Network Security. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

À Paris, le 11 juin 2013

Cassidian Cybersecurity

représentée par Monsieur Jean-Michel Orozco, Président